

En avant la fraude électorale : épisode 2

Macron rivalise d'imagination pour se faire réélire ! Ses fréquents déplacements à Marseille lui ont offert une nouvelle suggestion. L'astuce du vote numérique ou par correspondance étant insuffisante, il se lance à l'assaut du troisième âge, avant d'inventer une autre perfidie pour récupérer un nouveau segment de la population. C'est Alexis Poulin, éditorialiste de RT, qui nous l'apprend... et s'en inquiète.

<https://ripostelaique.com/et-en-avant-la-fraude-electorale.html>
l

En bonne énarque, membre du Siècle, Sophie Boissard, directrice générale du groupe Korian se proposerait de soutenir ce projet mirifique, en organisant des bureaux de vote dans ses 300 Ehpad... Légalement ? Manu sait faire, surtout à l'Assemblée, au milieu de la nuit, avec 43 députés assoupis...

Créé en 2003, le groupe Korian est spécialisé dans la prise en charge des personnes âgées en établissement et à domicile. Il s'est également développé en Europe, où il gère environ 780 établissements et services médico-sociaux. Korian possède aussi 85 cliniques de soins de suite et de réadaptation, 6 cliniques psychiatriques, 6 réseaux d'hospitalisation à domicile, 3 services de soins infirmiers à domicile. Ce qui fait une clientèle énorme, ne serait-ce qu'en France.

Le 15 mars 2020, au soir du premier tour des municipales à Marseille, les assesseurs du bureau de vote 1203 font part de leur étonnement sur procès-verbal : « Nous constatons 51 procurations provenant du numéro 32 boulevard Garoutte (Ehpad). Les représentants, trop souvent, ne connaissent pas le nom des personnes qu'ils représentent ». Ces électeurs,

dont la moyenne d'âge était de 90 ans, n'avaient jamais demandé à voter par procuration ou n'avaient pas la capacité de le faire. La procédure est toujours en court...

Cette affaire rappelle une question juridique largement ignorée : celle du droit de vote des personnes dont les facultés intellectuelles ou mentales sont altérées. L'élargissement du suffrage par la loi du 23 mars 2019 à tous ceux que l'on nommait jusqu'il y a peu les « incapables majeurs » représente une véritable évolution au regard de la tradition juridique française : le législateur a disjoint la capacité électorale de la jouissance et de l'exercice des droits civils. Fondée sur la dignité inhérente à l'individu ayant droit à une existence civique quel que soit son handicap, cette réforme n'est pas cependant sans soulever nombre de difficultés... C'est une question fort délicate pour maintes raisons et tant ces votes attisent la convoitise des politocards les plus avides.

En 2020, l'on recensait 611 000 personnes résidant en Ehpad... en matière de vote, il n'est pas de profit négligeable. Si tous les seniors en maison de retraite n'ont pas perdu a tête, un nombre certain perd un peu la mémoire... le grand âge venant l'on est plus sensible, plus fragile... Il suffira de ne pas leur remémorer que c'est Macron qui les a très longtemps privés de visite et qui a laissé signer le décret Véran-Rivotril de mars 2020, pour mieux assassiner certains de leurs amis « non essentiels »... Alors, il ne sera pas difficile de les convaincre de voter pour Macron, le bienveillant bienfaiteur du groupe Korian.

Daphné Rigobert

<https://www.youtube.com/watch?v=8R6bWJsxIGc>